

## **Conseil municipal du 28 avril 2017**

**Présents** : M. André DERORY, Mme Agnès LAURENDON, M. Serge MARCOUX, Mme Françoise DEYGAT, Mme Séverine CHAZELLE, Mme Audrey BESSAY , M. Stéphane PRAJALAT. M. David BUISSON. M. Serge ADAMI.

**ABSENT** : M. Julien CHAVAREN. M. Dominique BARTHOLIN donne pouvoir à Mme Audrey BESSAY.

**Secrétaire de séance** : M. Serge ADAMI .

### **1) Débat sur l'adressage :**

Après présentation du travail effectué par les personnes qui se sont investies dans ce travail. Le conseil municipal approuve et remercie ces personnes pour leurs implications.

Possibilité de faire une réunion publique début JUIN pour explications.

### **2) Débat sur l'avenir du bâtiment ATELIER RELAIS :**

Quoi en faire : visite du dit bâtiment par les membres du conseil pour que chacun puisse émettre une idée. Rendez-vous le 13 mai à 10 heures.

### **3) Indemnités de fonctions des élus locaux :**

Seulement le changement de l'indice qui passe à 1022 aucune autre modification.  
Approuvé par le conseil.

### **4) Décision modificative :**

Modification plus 1000 € sur le compte 280 moins 1000 € sur le compte 281

### **5) Remplacement CAE Bernard MOLEN :**

Embauche de M. Alain GRAVIER pour un contrat à 67% sur 26 heures  
Décision du conseil approuvée.

### **6) Avenant ALLOIN lot 15 :**

Le Conseil Municipal approuve l'avenant  
Voir avec le façadier ASTEM pour l'ensemble échafaudage et le bardage traité en sous-traitance.

**7) Assurance juridique :**

Renouvellement de l'assistance juridique  
Délibération approuvée.

**8) Demande de subvention Association St Georges de France (2019) :**

Pour couvrir dans un premier temps les premiers frais.  
1000 € d'attribués de subvention exceptionnelle

**9) Questions diverses :**

Les Saints Georges de France 2019 sont fixés en juin les 8 et 9  
Le conseil est d'accord.

Suite à la création de l'association des Classards une subvention exceptionnelle peut être attribuée pour participer aux frais de mise en route de l'association. Le Conseil fixe une aide exceptionnelle de 60€

Le conseil municipal donne son accord pour la déclaration préalable de M. BEAL.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée et M. le Maire remercie les personnes présentes.